

Deux soirées d'inscription pour les résidents SEULEMENT. Le coordonnateur sera sur place.
Vous présenter à l'hôtel de ville au 100, Place de la Mairie, le mardi 9 mai ou le jeudi 11 mai de 16h à 19h.

Inscription par la poste

À partir du 12 mai pour les résidents

À compter du 23 mai pour les non-résidents

Imprimer le formulaire d'inscription à partir de notre site Internet www.municipalite.stfaustin.qc.ca,
le compléter et le retourner avec un chèque libellé à :

Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré à l'adresse suivante :

100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2.



Obligatoires, sans quoi l'inscription sera retardée :

Numéro d'assurance maladie de votre enfant - Date de naissance de votre enfant

Numéro d'assurance sociale d'un parent si vous souhaitez recevoir un relevé 24 aux fins d'impôts.

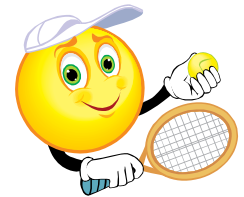
Camp de jour : du 26 juin au 18 août (8 semaines)

Résidents : 1^{er} enfant – 336\$ 2^e enfant – 316\$ enfants suivants – 173\$

Non-résidents : pour le 1^{er} enfant : ajouter 114\$ au coût résident

Pour les enfants suivants : ajouter 101\$ au coût résident

Service de garde : 85\$/enfant 107\$/famille (2 enfants et plus)



Inscription à la semaine :

Résidents : 60\$ ajouter 23\$ par semaine pour service de garde

Non-résidents : 110\$ ajouter 23\$ par semaine pour service de garde

Frais de retard

Des frais de 23\$ par enfant seront applicables si l'inscription est reçue par la poste après le 2 juin 2017.



La programmation des activités et sorties sera sur le site internet le 9 mai.



IMPORTANT

**Extrait de la Politique de remboursement aux cours, ateliers,
camp de jour et autres activités**

« - Si le citoyen annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement du coût de l'activité, moins 25\$ de frais administratifs.

- Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans un tel cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis, moins 25\$ de frais administratifs ;

- Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 20\$ s'appliqueront. Par la suite, le paiement sera accepté en argent comptant ou par chèque certifié. »